

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 24 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 18 janvier 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BUSSIRON Jean Yves, Maire.

Etaient présents : MM. BUSSIRON Jean Yves, AIMÉ Thierry, DIBON Pierre, GAILLARDET Lilian, POUYANNÉ Raymond, SALLABERRY Bernard, Mmes BAREIGTS Jacqueline, BUSSIRON Sandrine, DELRIEU Pauline, LAFITTE Céline, LESTASTEREYRES Delphine, MAUGENET Constance et MONTAUZER MERDY Nelly.

Excusés représentés : MM. MALBET Michel (pouvoir donné à M. BUSSIRON Jean Yves) et PÉCASTAINGS Philippe (pouvoir donné à M. SALLABERRY Bernard).

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : **Vente de terrains au lotissement du Lavoir**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 4 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de vendre les lots du lotissement communal « du Lavoir » au prix de 82 € TTC le mètre carré, auquel s'ajouteront les frais de bornage de chaque terrain s'élevant à un montant de 864 € TTC.

Il expose que trois acquéreurs se sont manifestés pour l'acquisition d'un lot chacun.

Il ajoute que par délibérations en date des 3 juin 2015 et 23 mars 2016, le Conseil Municipal avait attribué respectivement le lot n° 12 de ce lotissement à Monsieur AUGUET et Madame MISSIRIAN et le lot n° 8 à Monsieur RONDEAU et Madame VOILLARD mais qu'aucune suite n'a été donnée à ces opérations.

Le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente des lots du lotissement du Lavoir, aux personnes suivantes :

- le lot n° 8 d'une superficie de 819 m² (parcelle cadastrée YB n° 230) au prix de 68 022 € TTC à Monsieur MARTINEZ Alex et Madame TALBOT Sabrina ;
- le lot n° 10 d'une superficie de 669 m² (parcelle cadastrée YB n° 232) au prix de 55 722 € TTC à Monsieur ROBERT Stephen et Madame PETIT Emeline ;
- le lot n° 12 d'une superficie de 665 m² (parcelle cadastrée YB n° 234) au prix de 55 394 € TTC à Monsieur et Madame FORTIN Frédéric.

PRECISE que les droits de mutation et les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la vente de ces lots et notamment de signer les actes authentiques correspondants.

Fait et délibéré à GUICHE, le 24 janvier 2018

Le Maire,

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le 31 janvier 2018



Jean Yves BUSSIRON